



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 31 janvier 2024 — N° 93

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de saluer le succès entrepreneurial de la famille Morneau, propriétaire du Groupe Morneau.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l’Holocauste.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l’organisme L’Anonyme UIM.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Caroline Ouellette.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mathieu Bouchard.

31 janvier 2024

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'Association des personnes d'origine africaine et caribéenne dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lyssa Paquette.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Hénault.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Massicotte.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner la mutualisation des services de sécurité et incendie des municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire des Rangers juniors canadiens.

À 9 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

31 janvier 2024

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 50 Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 50.

Dépôts de documents

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et du Gouvernement de la Nation Crie;

(Dépôt n° 1249-20240131)

Le bilan 2021-2022 de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 au sein de l'administration.

(Dépôt n° 1250-20240131)

31 janvier 2024

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 78 concernant le projet Sphères, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 décembre 2023 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve);

(Dépôt n° 1251-20240131)

La réponse à la question écrite n° 79 concernant la mise place de mesures particulières afin que les bénéficiaires du programme de l'aide à l'audition puissent faire une transition vers des prothèses auditives rechargeables, plutôt que celles à piles jetables, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 décembre 2023 par Mme Cadet (Bourrassa-Sauvé);

(Dépôt n° 1252-20240131)

La réponse à la question écrite n° 87 concernant les mesures particulières à mettre en place dans la situation du Faubourg Boisbriand ainsi qu'un état de situation sur le mandat de révision du modèle d'inspection transmis à la Régie du bâtiment du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 décembre 2023 par Mme Cadet (Bourrassa-Sauvé).

(Dépôt n° 1253-20240131)

Dépôts de pétitions

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 290 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection des droits des minorités de genre.

(Dépôt n° 1254-20240131)

31 janvier 2024

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose deux extraits de pétition concernant la modification du Code de construction du Québec afin de rendre obligatoires les principes du design universel :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 800 citoyens et citoyennes du Québec;
(Dépôt n° 1255-20240131)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 205 citoyens et citoyennes du Québec.
(Dépôt n° 1256-20240131)

Mme Dufour (Mille-Îles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 144 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le déplacement de l'entrée de la voie de service vers l'autoroute 440 en direction ouest à Val-des-Brises et Val-des-Arbres.
(Dépôt n° 1257-20240131)

Mme Zaga Mendez (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 86 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2.
(Dépôt n° 1258-20240131)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marissal (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 521 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services d'urgence de nuit au centre hospitalier de Rivière-Rouge.
(Dépôt n° 1259-20240131)

31 janvier 2024

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'inclusion au prochain budget des sommes nécessaires au renouvellement et au fonctionnement des appareils de la flotte du service aérien gouvernemental affectés au transport aéromédical; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'augmentation du financement du logement étudiant; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le maintien des services de nuit à l'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, présente une motion concernant l'accueil des demandeurs d'asile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

31 janvier 2024

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance publique afin de poursuivre les consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement.
-

31 janvier 2024

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) propose que le principe du projet de loi n° 595, Loi proclamant la Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 239 du Règlement, la motion est mise aux voix sans débat.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 595 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 595, Loi proclamant la Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal.

La motion est adoptée.

Commission plénière

Le projet de loi n° 595 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

31 janvier 2024

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) propose que le projet de loi n° 595, Loi proclamant la Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

Mme Zaga Mendez (Verdun) propose que le principe du projet de loi n° 495, Loi visant à lutter contre l'accaparement des terres agricoles, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Zaga Mendez (Verdun) est ajourné au nom de M. Grandmont (Taschereau).

Les travaux reprennent à 15 heures.

31 janvier 2024

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la planification déficiente de la part du gouvernement caquiste en matière de besoins énergétiques nuit au développement des petites et moyennes entreprises du Québec;

QUE devant l'ampleur des enjeux auxquels le Québec est confronté, elle demande à nouveau au gouvernement caquiste de tenir une véritable consultation nationale sur l'énergie afin de permettre aux Québécois de s'exprimer sur les solutions à envisager.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 29 minutes 27 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 36 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Kelley (Jacques-Cartier) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

31 janvier 2024

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Zaga Mendez (Verdun) proposant que le principe du projet de loi n° 495, Loi visant à lutter contre l'accaparement des terres agricoles, soit maintenant adopté.

Le débat se poursuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Gagnon (Jonquière).

À 18 h 30, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} février 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY